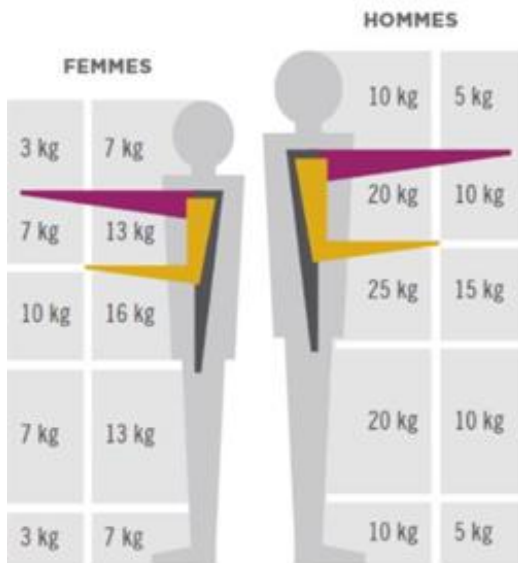


SAVIEZ-VOUS QUE ?

Saviez-vous que certaines normes pour le transport de charges existent ?

Pour le transport de charge près du corps ou à bout de bras, les normes peuvent varier si vous êtes une femme ou un homme comme le démontre l'image suivante :



Il est donc important de prendre en compte le poids, mais aussi la posture/ergonomie lors de la manipulation.

Même si ça peut vous prendre plus de temps, il est fortement conseillé d'utiliser les outils nécessaires (Ex : chariot de transport, rehausseur de poche de linges souillés/poche cousue de moitié, ceinture dorsale, etc.).

L'employeur se doit de fournir des outils et dans certains cas des ÉPI, vous pouvez en faire la demande et soumettre vos idées, votre santé en dépend.

Voici des coordonnées qui peuvent vous être utiles :

Pour une déclaration d'événement accidentel : deamp.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Pour toute autre demande au service de la prévention et gestion des risques :

pgr.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Vous pouvez également rejoindre un agent syndical SST (santé et sécurité au travail) au 418-821-1238 option 2 ou en écrivant au : sttsecretairecsn@sttciussscn.ca.

La sécurité et la prévention est une affaire de tous !